

Michel Carrière

Les biens communaux de Floirac

***Avertissement** : Les références cadastrales antérieures à 1965 sont celles des actes notariés, c'est à dire correspondant au cadastre napoléonien de 1813, section A2.*

Les biens communaux sont un héritage de la Révolution.

Avant la Révolution, en effet, la Communauté de Floirac avait la jouissance de certains biens à titre gracieux : cimetière, fontaine Saint Georges, ou à titre onéreux : presbytère contre redevance annuelle à Monsieur de Lasserre, coseigneur de Saint Denis, fraux (terrains de vaine pâture) contre paiement d'un droit d'herbage au seigneur de Floirac. Par des lois ou décrets, de 1789 à 1792, les biens de l'Eglise et les biens nobles sont déclarés Biens Nationaux et ils seront vendus au profit de la Nation.

La commune de Floirac, née en 1790, hérite alors de l'église Saint Georges, de la chapelle Saint Roch, du presbytère et de son jardin, de la tour communale dans laquelle s'installe la mairie, de tous les fraux qui deviennent terrains communaux et de tous les chemins qui desservent la paroisse.

La nouvelle commune, ayant besoin d'argent, fait la recherche de tous les empiétements sur les terrains communaux et les laisse à ceux qui les ont annexés *contre juste paiement*. Ainsi Pierre Treil, de Camp saint Peyre, paie cent cinquante livres la portion de communal sur lequel il a fait bâtir une grange. Joseph Lescure de Soult se voit attribuer, pour 6 livres, un empiétement à la fontaine de Candare, mais " *le lac ou fontaine doit rester dans le chemin*"... La vente de tous ces empiétements rapporte 1206 livres en 1792, mais, cette somme étant insuffisante, la Municipalité vend, la même année, aux enchères publiques, certaines parcelles des communaux. La loi du 10 juin 1793 annule les partages déjà faits.

D'autre part, une partie des terrains vendus appartenait comme biens propres au seigneur de Floirac. Ils seront donc repartagés et vendus en tant que Biens Nationaux **en octobre 1795**.

En 1826, les habitants de Floirac déposent une demande de partage des terrains communaux. Cette demande se heurte au refus de la Municipalité constituée par la classe aisée qui, possédant les plus importants troupeaux, est la principale utilisatrice des pâtures communales. Par la suite, quatre autres demandes de partage, accompagnées de pétitions, seront repoussées par les différentes municipalités. Il faut attendre le Second Empire et 1857 pour qu'intervienne la division des terrains communaux. Entièrement situés sur le causse, ce ne sont que des landes, des friches ou des bois, mais ils représentent environ 416 hectares, soit le tiers du causse de Floirac. Des lots, d'une superficie de un à trois hectares, sont attribués par tirage au sort à 255 habitants, propriétaires de la commune (1).

Avec autorisation préfectorale du 11 février 1859, le Conseil municipal vend aux enchères publiques sept lots de terrains restant du partage pour l'achat d'une **maison d'école**. D'une superficie de plus de six hectares, ces terrains rapportent une somme de 1264 francs. La même année, l'abbé

François Auguste Marbot, vicaire de Saint Germain des Prés et propriétaire des ruines du château d'Agude, demande à acheter pour 300 francs quelques lambeaux de communaux à proximité des anciens remparts du château. Dans le même temps, il propose de remplacer une partie du chemin du château à la fontaine Saint Georges par un nouveau chemin plus pratique de trois mètres de large, ouvert à sa charge sur sa propriété. Le Conseil municipal accepte ces deux propositions sous condition qu'" *il ne sera élevé aucune bâtisse ou tout autre obstacle qui puisse empêcher le développement de la vue du côté du nord-ouest et du sud-est et de priver par là le public de pouvoir jouir de la belle perspective qui s'offre aux regards.*"

Le 7 février 1862, avec autorisation de l'empereur Napoléon III, la commune achète à l'abbé Marbot les immeubles 606, 607 et 608 (maison, cour et jardin) pour le prix de 5000 francs afin d'établir une école communale de garçons. Peu de temps après la mairie est transférée de la tour communale 410 au deuxième étage de l'immeuble 608.

Le notaire Léon Lamothe, propriétaire des immeubles 403, 404 et 405 (2), et Jean Joseph Lacassagne, propriétaire de l'immeuble 406, achètent en 1869 la portion de terrain communal comprise entre leurs immeubles.

Le 25 avril 1872, Céline Lamothe, épouse de Jean-Baptiste Roche, sollicite l'autorisation d'échanger le passage qui se trouve entre ses maisons 405 et 407 contre un autre passage entre les maisons 407 et 408. Le Conseil municipal accepte cet échange car le nouveau passage proposé mesure 2,50 mètres de large alors que l'ancien n'était que de 1,60 mètre.

Le 15 septembre 1895, une commission municipale est chargée d'étudier le projet de rétablir la mairie dans la tour communale.

Le four du bureau de bienfaisance (411 bis) tombant en ruine et ne trouvant plus de locataire est démoli en 1910 pour dégager la place. Il avait été acheté le 11 décembre 1824 par le bureau de bienfaisance à Pierre Lasfargues de Mézels, lequel le tenait de la vente d'autorité de justice de la succession du sieur Marbot de Floirac.

Le logement de l'instituteur étant trop petit pour un couple, le 6 novembre 1911, la commune achète pour 650 francs les immeubles Célié 604 et 605 en vue de l'agrandissement de la maison d'école. Ces travaux ne se feront pas et le bâtiment 604 qui menace ruine est démoli en 1923. Cela entraîne la réfection du pignon de l'école et la construction d'un mur de clôture en 1925. La mairie est installée en 1912 (autorisation préfectorale du 21 juin) dans une pièce de la maison de Ludovic Bressol louée pour deux années au prix annuel de 55 francs.

Avec autorisation préfectorale du 10 août 1914, la municipalité achète pour 3000 francs les bâtiments 610 et 611 de Thérèse Martine veuve Chassaing (3) pour installer le facteur-receveur. Par mesure de sécurité, la fenêtre du bureau de poste, au rez-de-chaussée, sera pourvue d'une grille.

A une date que nous n'avons pu déterminer, le bureau de poste est transféré dans l'immeuble voisin 612, loué à monsieur Verdié pour 500 francs par an. La mairie occupera alors l'ancien bureau de poste au rez-de-chaussée de l'immeuble 611.

La commune fait construire en 1931, par Monsieur Escalone, entrepreneur de Saint Denis, le lavoir couvert alimenté par la fontaine Saint Georges.

Malgré une certaine opposition, le Conseil municipal achète en 1932, pour 9141 francs, un terrain de François Delcayre et Jeanne Escudié à la Croix Teulière (section D n°257) en vue de la construction d'une maison d'école. celle-ci ne sera construite sur ce terrain qu'en 1956.

En 1953, la commune cède à Monsieur Lample les ruines du vieux four communal du hameau de Foussac ainsi que les abords immédiats. En contre partie, celui-ci améliore la visibilité du tournant à l'entrée du hameau.

La Municipalité achète en 1954 aux héritiers de François Daubet les immeubles 609 et le sol 610 (4). Une partie des immeubles 609 et 610 est démolie. Après réfection presque complète des bâtiments (on ne conservera que la cave voûtée du Cantou) la mairie actuelle sera ouverte au public à l'occasion des élections législatives le 4 mars 1973. Entre temps, la location de l'immeuble Verdié arrivant à son terme, le bureau de poste a été transféré à son emplacement actuel.

La fermeture de la cure de Floirac, en 1962, entraîne la désaffectation du presbytère qui, après une période de location, est vendu en 1982.

Le renforcement et la réfection de l'adduction d'eau du bourg, approuvés par la Municipalité en 1964, implique l'achat des terrains nécessaires à l'implantation de la station de pompage et du château d'eau (section AH n°353) en 1970. De même, l'alimentation en eau potable des maisons du cause oblige la commune à acheter un terrain au-dessus de Candare (section AK n° 57) le 5 décembre 1976.

Outre les biens mentionnés ci-dessus, en 1965, lors de la confection du nouveau cadastre, la Commune de Floirac possédait :

- En bordure des chemins communaux, les anciens 'lacs' ou abreuvoirs destinés aux bestiaux de Beulac, de Soult, de Candare et de Manen, ainsi que le lac de Coufesse, à côté de camp Saint Peyre, et les puits ou fontaines de Candare, de Freyssinet et de Caillon (captage de l'ancienne adduction d'eau).
- Le communal du Port-Vieux (AB n° 258 de 19 ares 60 centiares)
- Sur le cause quelques parcelles isolées : à Uffande (AE n° 4, 58a 50ca) ; à la Rondelle (AH n°252, 1ha 92a 75ca) ; à Freyssinet (AK n° 140, 40a 25ca) et au Cloup de Rual (AK n° 289, 32a 50ca).

Notes

1. Nous n'avons pas trouvé quel a été le mode de règlement utilisé.
2. Une partie de ces immeubles a été acquise lors de la vente des biens du clergé en 1791.
3. Ces immeubles avaient été acquis de Guillaume Arlie et Eugénie Martine par acte du 27 mars 1892.
4. Ces immeubles avaient été achetés par Joseph Daubet à Jean Blondeau le 18 septembre 1845.

Documentation

- Registres de délibération du Conseil municipal de Floirac.
- Anciens registres du cadastre de Floirac.
- Archives départementales du Lot à Cahors :
(3E.105..12. Minutes du notaire Lajugie ;
3E. 1059. (1 à 50) Minutes du notaire Léon Lamothe ;
2.0.126. (1 à 3) Administration et comptabilité communale de Floirac. Vente des terrains communaux.)

